

PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20251208-2025-DM3-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date d'accusation préfecture : 09/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de convocation : 01/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

Décision Modificative n°3

Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de provisionner les admissions en non-valeur admises au 6541/65 pour un montant de 25.277,33€ soit l'opération suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie – Electricité	25 277.33 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 277.33 €			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		25 277.33 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		25 277.33 €		
Total	25 277.33 €	25 277.33 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'AUTORISER le Maire à effectuer le virement de crédit tel que ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

